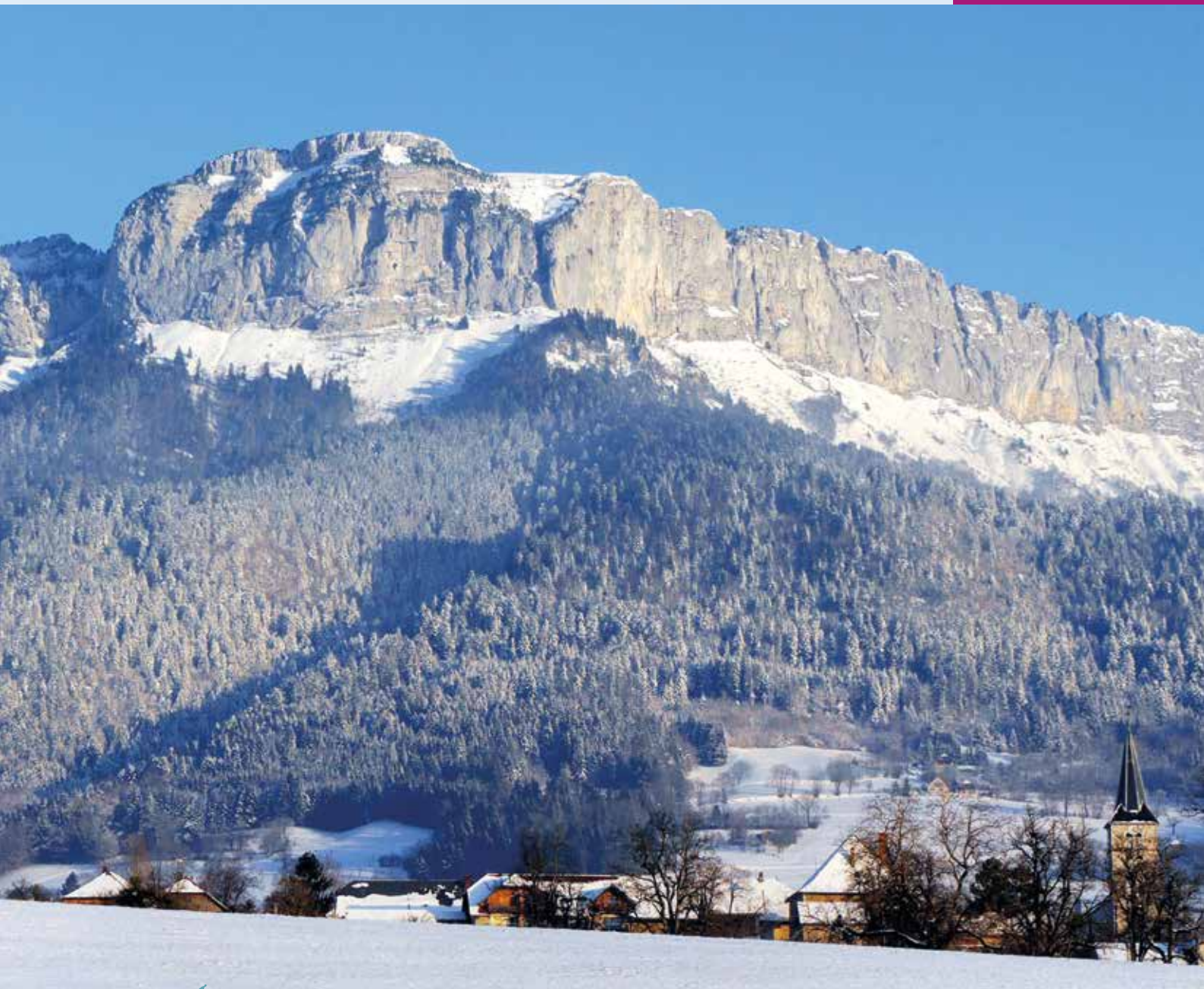


# Villaz

MAGAZINE  
D'INFORMATIONS  
MUNICIPALES

& VOUS

N°4  
FÉVRIER-  
MARS 2015



## À DÉCOUVRIR

La commission Finances et  
Administration Générale

page 4-5

## À LA UNE

La maison médicale

page 8



## LE MOT du maire

Chers amis,

Dans le n°2 de septembre de Villaz & Vous, j'avais évoqué le dossier de la réforme territoriale.

Je reviens aujourd'hui sur ce sujet, qui devrait donc connaître des avancées significatives durant le premier semestre de l'année 2015.

### Quelle est l'origine de ce projet de réforme territoriale?

La réforme territoriale a été décidée par le président de la République et présentée en conseil des ministres le 3 juin 2004. Le gouvernement entend moderniser l'organisation du territoire en vue de mieux maîtriser les dépenses publiques et d'assurer les services publics nécessaires au moindre coût. Tous les échelons seront concernés. La presse a beaucoup évoqué la réorganisation et le renforcement des régions. À l'échelle des départements, les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomérations) devront être étendus, tant sur leurs périmètres que sur leurs compétences.

### Quel est le diagnostic fait par les services de l'État à propos de la Haute Savoie ?

Les EPCI ont une taille jugée trop faible, 70 % regroupent moins de 20 000 habitants. Or l'État souhaite faire émerger des collectivités financièrement solides et de taille suffisante pour conforter la compétitivité du territoire.

### Quelles orientations sont fixées par les services de l'État pour l'arrondissement d'Annecy ?

L'État souhaite renforcer le poids du chef-lieu afin qu'Annecy pèse tant à l'échelle régionale, que vis-à-vis de Genève. Pour cela, il souhaite une extension du périmètre de l'agglomération d'Annecy. Il est d'ores et déjà fortement envisagé que la nouvelle communauté d'agglomération d'Annecy regroupe l'actuelle, plus la communauté de communes Fier et Usses, la CC de la rive gauche, la CC de la Tournette et la CC du pays d'Alby.

### Qu'envisagent les services de l'État à propos de Villaz et de la communauté de communes du pays de Fillière ?

Rien n'est encore définitivement arrêté, mais un des scénarios serait le regroupement de la CC du pays de Fillière avec la CC de Cruseilles.

### Quelle est l'opinion des élus de Villaz ?

Le conseil municipal de Villaz estime unanimement que le bassin de vie de notre commune est naturellement la région annécienne. Il souhaite donc le rattachement de Villaz à la future communauté d'agglomération d'Annecy. Villaz partageant avec les autres communes de la CC du pays de Fillière le caractère de ruralité périurbaine, les élus souhaitent également que l'ensemble de ces communes rejoigne cette future entité. Le conseil municipal rejette l'idée d'une fusion de la CC du pays de Fillière et de la CC de Cruseilles, qui ne ferait qu'éloigner notre commune de son bassin de vie naturel. On peut également penser que les dotations financières de l'État les plus généreuses iront vers les EPCI les plus importants.

Les élus de Villaz défendront cette position, tant au sein de la CC du pays de Fillière, que dans leurs contacts avec le préfet et les services de l'État.

Nous sommes donc en ce début d'année face à un sujet déterminant pour notre avenir. Vous pouvez compter sur votre maire et l'ensemble du conseil municipal pour défendre les intérêts de notre commune.

Votre maire,  
**Christian MARTINOD**



## Retour en images à Villaz



**Samedi 13 décembre, journée en attendant Noël à la bibliothèque,** rythmée par les ateliers bricolage et arts plastiques - les lectures et la découverte des nouveautés littéraires.



**Dimanche 16 novembre,** la mairie avait réuni les 11 artistes de Villaz pour une exposition de leur travaux, **l'Artyshow.** Près de 300 personnes sont venues découvrir le patrimoine artistique de Villaz.



**Samedi 6 décembre, Téléthon organisé par le FJEP.** Remerciements aux compagnons en formation qui ont réalisé ce superbe poulailler, merci également à tous les participants et donateurs (entreprises et particuliers) grâce à qui la somme de 1 950 € a pu être reversée. Les plus jeunes des villazoïses ont, quant à eux, apprécié le traditionnel spectacle de Noël.



**Samedi 13 décembre, bel étal de l'Association des parents d'élèves de Villaz,** nombre de villazoïses ont ainsi commencé leurs achats pour les fêtes de fin d'année dans la bonne humeur.



Une foule nombreuse et solennelle a assisté à la **commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918**, la preuve qu'un siècle plus tard le souvenir du sacrifice des poilus lors de la grande guerre est toujours vivace chez les villazoïses. Merci aux écoliers pour leur participation.

## La commission Finances et Administration Générale

### La Commission Finances et Administration Générale



Vice-Présidente :  
Sylviane Baud

#### Membres :

Jacques Cossalter  
Marie-Noëlle Deletraz  
Bernard Dufournet  
Sylvain Dunand-Chatelet  
Hélène Sonnerat

La commission Finances et Administration Générale n'a pas une mission à caractère opérationnel au contraire des autres commissions et groupes de travail qui étudient et proposent des projets et des actions concrètes pour répondre aux besoins de la population.

La mission de cette commission est de coordonner les besoins de financement exprimés et de les mettre en adéquation avec les ressources du budget communal. Par ailleurs, la commission a la charge de veiller au bon fonctionnement de l'institution communale, dans le cadre de la réglementation.

**La commission Finances et Administration Générale a un double champ de compétences :**

### LES FINANCES

La mission principale de la commission est de préparer, en début d'année, le projet de budget communal, qui est soumis ensuite à la délibération et au vote du Conseil Municipal. Il s'agit d'établir les priorités entre les investissements et les actions proposées par les commissions et groupes de travail, en fonction des recettes attendues, notamment les dotations de l'État et le produit de la fiscalité locale.

Un choix se pose alors aux élus pour équilibrer le budget : réduire les dépenses ou augmenter les 3 impôts locaux des ménages ? Même si l'impôt économique revient désormais à la CCPF, la sagesse a été de mise jusqu'ici puisque les taux d'imposition de Villaz sont inférieurs à la moyenne départementale.

Une autre ressource est possible, le recours à l'emprunt, mais ce moyen doit rester exceptionnel ; c'est le cas pour la maison médicale pour laquelle un emprunt de 800 000 € vient d'être contracté.



La commission - de gauche à droite en haut : Marie-Noëlle Deletraz, Bernard Dufournet, Hélène Sonnerat  
en bas : Sylvain Dunand-Chatelet, Sylviane Baud, Jacques Cossalter

Le budget n'en sera pas impacté puisque les annuités seront couvertes par les loyers.

Une fois le budget voté en équilibre, en dépenses et recettes, la commission veille à sa bonne exécution. Elle propose en cours d'année, si besoin, le vote de décisions modificatives soit pour retenir de nouvelles opérations, soit pour prendre en compte des dépenses imprévues. Ce fut le cas en 2014 où quelques correctifs ont été apportés au budget voté par l'ancienne municipalité. Pour exemple, l'ajout de 15 600 € pour l'achat de 3 radars pédagogiques, installés prochainement afin d'inciter les automobilistes à modérer leur vitesse dans le village.

Autres exemples non négligeables, des charges obligatoires sont apparues en cours d'exercice : une contribution à la CCPF de 16 900 € au titre du financement des conteneurs semi-enterrés et une contribution de 17 000 € à l'État au titre de la solidarité avec les territoires défavorisés (Fonds national de péréquation). Ces dépenses nouvelles ont été compensées par des réductions sur d'autres postes.

Le budget annuel est l'acte fondateur de toute politique municipale ; il tend à la mise en œuvre du programme d'actions défini pour la mandature. Le budget 2015 sera, pour la première fois, le produit collectif de

notre équipe puisque celui de 2014 avait été adopté avant le renouvellement électoral.

### Montant du Budget 2014 :

#### Budget principal

Section fonctionnement : 2 713 982 €

Section investissement : 3 068 223 €

#### Budget annexe de l'eau

Section d'exploitation : 577 146 €

Section d'investissement : 416 954 €

La loi impose un budget distinct pour le service de l'eau, qui est alimenté principalement par la vente de l'eau. Le barème des prix est étudié par la commission Finances puis voté par le Conseil municipal.

### Préparation du Budget 2015 :

Le premier trimestre va être consacré à la préparation budgétaire, ce qui implique de nombreuses réunions de concertation entre les membres de la commission des finances, les vice-présidents des commissions les responsables des groupes de travail et les agents des services administratifs dont la compétence est indispensable.

L'élaboration de ce budget 2015 sera pour les élus de Villaz, comme pour ceux de toutes les collectivités françaises, un exercice difficile compte-tenu des mesures drastiques prises par l'État pour redresser les finances publiques. Il faudra conjuguer la forte baisse des dotations de l'État (de l'ordre de 30 %),



la hausse de la contribution au Fonds national de péréquation des ressources communales (de l'ordre de 35 %), le coût important de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et maintenir en même temps un niveau d'investissements suffisant, tout en préservant une fiscalité locale modérée.

Le vote du budget primitif de 2015 est envisagé pour mi-mars.

## L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Il s'agit d'une compétence nouvelle qui n'existait pas sous les municipalités précédentes. Elle porte sur l'organisation et le fonctionnement de l'institution communale dans son ensemble, à savoir les services municipaux et leurs personnels ainsi que le conseil municipal et ses élus. Villaz a connu une forte progression démographique ces dernières années, les demandes et les besoins de la population ont évolué. Il a donc semblé indispensable de faire évoluer notre mode de fonctionnement pour mieux répondre aux attentes. La commission est chargée de cette mission de réflexion et de proposition.

Les questions étudiées jusqu'ici sont ponctuelles et d'ordre divers. A titre d'exemple, la modification des horaires

## CALENDRIER DE PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>10 janvier</b> | présentation des projets et actions 2015 par les vice-présidents de commissions et les responsables des groupes de travail aux services administratifs pour mise en forme, avec information de la vice-présidente de la commission des finances. |
| <b>26 janvier</b> | réunion de la commission des finances en présence des vice-présidents de commissions et les responsables des groupes de travail pour examen et élaboration de la liste des opérations 2015 par ordre de priorité.                                |
| <b>4 février</b>  | réunion de la commission des finances pour analyse du compte administratif 2014 et affectation du résultat.                                                                                                                                      |
| <b>9 février</b>  | séance de travail du conseil municipal pour discussion budgétaire et examen des subventions aux associations pour 2015.                                                                                                                          |
| <b>23 février</b> | séance de travail du conseil municipal pour adopter les orientations budgétaires et étudier les taux de fiscalité locale pour 2015.                                                                                                              |
| <b>2 mars</b>     | réunion du conseil municipal- Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2014.<br>Vote des subventions aux associations et des taux de fiscalité pour 2015.                                                                           |
| <b>16 mars</b>    | réunion du conseil municipal-Présentation et vote du budget primitif 2015 (budget principal et budget annexe de l'eau).                                                                                                                          |

d'ouverture de la mairie aux administrés ou, concernant les personnels, la mise en place d'une participation financière de la commune pour la souscription d'une mutuelle complémentaire de prévoyance. Pour assurer ses missions, les élus de la commission sont accompagnés par les services administratifs. Pour la partie finances, c'est Isabelle Coudy qui apporte sa

compétence ; elle est chargée de la préparation et de l'exécution du budget et assure toutes les opérations comptables dans le cadre de la réglementation. Pour la partie administration générale, c'est Véronique Megard, Directrice Générale des Services qui est compétente dans ce domaine.





## Parc d'Activités Economiques de la Filière (P.A.E) 1987-2015



### Hier, aujourd'hui, demain...

Villaz était autrefois une commune à dominante rurale. L'élevage laitier et les recettes tirées de la vente des forêts formaient l'essentiel des ressources d'une population dure au labeur. A la ferme, les soins apportés aux vaches et les heures de traite rythmaient la vie des habitants, qui se retrouvaient tous les soirs à la fruitière. Depuis des siècles et des générations, il en était ainsi...

A partir de 1960/1970, les choses évoluent : l'expansion économique des "trente glorieuses" provoque le boom industriel d'Annecy dont la population ne cesse de croître. Activités et habitants sont repoussés vers la périphérie. Villaz, relié à l'agglomération par un réseau routier de plus en plus performant, fait partie de la "première couronne" de la ville-centre. Elle ressent le contre coup imposé par la croissance et décide d'en tirer parti en aménageant sa propre zone d'activités.

### Années 1980/1990 : l'ère des pionniers

Quelques années après le décès de son père Francis Déchamboux, sa fille Marie-Noëlle et son mari Jacky Délétraz implantent leur entreprise de cars sur un terrain acquis au bas du village en 1985, près du "pont de Villaz" et de l'embranchement routier avec la Nationale Annecy-La Roche. Le maire Louis Baud, ses adjoints Marcel Binvinat

puis Denis Allard sont soucieux d'équilibrer l'économie de Villaz en complétant le secteur agricole et forestier par une industrie de pointe et un commerce performants. En 1987, au même endroit, ils créent un Z.A.E (zone d'aménagement économique) baptisée "zone des grands bois", achètent les terrains et accueillent les premiers investisseurs. Pari gagnant : fin 1994, 25 entreprises occupent les 8 hectares et emploient plus de cent personnes !

Elu maire en 1995, Bernard Emin et son conseil décident d'aménager une seconde zone d'activités située plus haut, de l'autre côté de la route : la "zone des Futaies". Trois entreprises s'implantent.

### Années 2000 : le second souffle

- en 2001, le nouveau maire Bernard Contat et son adjoint à l'économie Roger Bonazzi relancent la dynamique des implantations en accueillant plus de 10 entreprises nouvelles. Il faut une seconde fois agrandir le Parc d'Activités !

Deux décisions sont votées par le Conseil Municipal :

- en 2005, une convention est signée avec la société Aravis Enrobage pour l'aménagement d'un nouvel espace économique dans le prolongement de la zone des Futaies,
- en 2007, la Mairie rachète à EDF les hectares de terrain qu'elle lui avait vendus au bout de la zone des grands bois, pour un projet d'implantation abandonné depuis.

Un nouvel espace économique et de loisirs est ainsi libéré en bordure de Filière qui sera peut-être aménagé dans le futur...

A partir de 2007, au cours de la seconde municipalité de Bernard Emin, l'aménagement de la zone des Futaies prolongée se réalise ; de nombreux artisans et PME s'y installent.

### Perspectives pour les années à venir

Et nous voici en 2014, avec la mandature de Christian Martinod. La municipalité se dote aussitôt d'un groupe de travail dédié à l'économie (le G.T.E) qui place le P.A.E de la Filière (une vingtaine d'hectares et plus de 400 emplois) au premier rang de ses préoccupations. Il s'agit d'établir des relations de confiance réciproque entre la Mairie et les acteurs économiques. Une enquête sera conduite au premier trimestre de cette année par deux étudiantes de l'I.U.T pour répondre aux besoins exprimés par les entreprises. D'autre part, la réalisation en cours du carrefour routier de Mercier, attendue depuis si longtemps, va relancer l'attractivité du PAE désormais accessible en toute sécurité vers l'échangeur autoroutier d'Annecy-Nord, et directement orienté vers le col d'Evires et la vallée de l'Arve via les communes du Pays de Filière. L'accueil d'unités industrielles de haute technologie, dans un espace environnemental préservé et de qualité, valorisera le parc d'activités.



Après l'acquisition de tous les terrains les travaux d'aménagement se poursuivent en 1988 et 1989



La 1<sup>ère</sup> tranche est totalement occupée en 1994



Et débute aussitôt l'aménagement de la 2<sup>e</sup> tranche





## Centrale d'enrobage pas d'installation à Villaz

La société Aravis Enrobage a déposé auprès de la préfecture de Haute Savoie une demande d'autorisation concernant son projet de centrale d'enrobage à Villaz. Une procédure conduite par les services de l'État, dans le cadre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, a donc été mise en œuvre. De très nombreux habitants de Villaz se sont exprimés sur le projet lors de l'enquête publique organisée du 14 mai au 26 juin 2014.

A ce jour, la préfecture n'a pas définitivement statué sur le dossier, mais elle devrait suivre l'avis du conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques qui, réuni le 11 décembre 2014, a émis un avis favorable au rejet de la demande en s'appuyant sur les éléments suivants :

- les oppositions fortes exprimées, argumentées sur l'inadaptation du site compte tenu des habitations et entreprises situées à proximité
- l'avis défavorable du commissaire enquêteur
- les atteintes prévisibles à la tranquillité et à l'ordre public en cas de mise en œuvre du projet



• la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) approuvée par le conseil municipal de Villaz le 2 juin 2014, et dont le règlement interdit les installations classées nouvelles soumises à autorisation préfectorale.

Le conseil municipal de Villaz avait majoritairement exprimé un avis défavorable à ce projet lors de sa séance du 7 juillet 2014 (18 voix contre et 3 abstentions).

Les communes d'Argonay, Annecy le Vieux, Saint Martin Bellevue et des Ollières s'étaient exprimées dans le même sens, ainsi que la communauté de communes du pays de Fillière.

La modification n°2 du PLU de Villaz devrait garantir de façon durable le respect du caractère de la zone d'activité de la Fillière, en ne permettant d'accueillir que des entreprises compatibles avec le voisinage.

## Le Conseil Municipal en bref

Retrouvez l'intégralité du compte rendu sur le site internet : [www.villaz.fr](http://www.villaz.fr)

### Conseil du 13 octobre

**Acquisition d'une parcelle :** située à la fois sur la voie d'accès au lotissement du Loutre et sur la voie conduisant aux maisons jumelées en cours de construction, la parcelle B1561 a été acquise par la commune pour 1 € symbolique à la société IDEIS pour classement ultérieur dans le domaine public communal.

**Servitudes nécessaires pour l'ensemble immobilier "Les Cruets" :** les réseaux communs de cette construction, situés sous 2 parcelles cadastrées appartenant au domaine privé de la commune, nécessitent d'être raccordés aux canalisations publiques. De ce fait, il incombe au maire de formaliser ces servitudes et d'en signer l'acte.

**Déneigement et salage des routes, mise**

**en place du plan hivernal 2014-2015 :** vote par le Conseil et mise en place du plan hivernal 2014-2015 par le Conseil municipal. Interviennent sur le réseau routier de la commune : le Conseil Général, la GAEC Le Château des Côtes et les services techniques de la commune (cf répartition dans article du V&V n°3).

**Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.I.P.C.) :** Une modification de la loi des Finances en 2014 a induit un nouveau mode de calcul de ce fonds, imposant à la commune de Villaz de verser une dépense supplémentaire et imprévue sur son budget d'un montant de 10 099 € au profit d'autres collectivités.

### Conseil du 1<sup>er</sup> décembre

**Protection sociale complémentaire des agents municipaux titulaires :** conformément au décret du 8 novembre 2011 qui le propose,

la commune participera à la cotisation de chaque agent titulaire qui le souhaite, à la souscription d'une adhésion auprès de la Mutuelle Générale de Prévoyance (MGP) et à hauteur de 5 € par mois.

**Tarif des services municipaux 2015 :** approbation du Conseil Municipal.

**Financement de la Maison Médicale :** accord sur la proposition de crédit de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes. M. Le Maire reçoit l'approbation du Conseil à signer le contrat avec l'organisme prêteur.

**Fin de mission de portage de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF) et achat des biens :** acquisition des parcelles B339 et 4780 nécessaire pour la continuité du Chef-lieu et la réalisation de logements sociaux et d'équipements publics. En conséquence, remboursement à l'EPF du solde de l'investissement et signature des actes nécessaires au vote de cette délibération.

## La maison médicale

Villaz propose à ses habitants, et à ceux des communes voisines, une offre de services de santé très complète et appréciée : médecins, infirmières, kinésithérapeutes, auxquels s'ajoutent une orthophoniste et un ostéopathe. Un cabinet dentaire était également présent jusqu'en 2011.

Les différents conseils municipaux ont toujours soutenu cette présence médicale de proximité. Ainsi, les locaux où exercent les médecins, chirurgiens-dentistes et infirmières, sont des bâtiments communaux qui leur sont loués. Cependant, ces locaux ont vieilli et leur surface est devenue inadaptée face à la croissance de la population. Une réflexion a donc été conduite depuis 2005 avec les professionnels de santé, l'idée étant cette fois de tous les regrouper sur un plateau unique au cœur du village.

La commune de Villaz possède la maîtrise foncière sur un ensemble de terrains de plus de 4 ha dans le secteur du Cruet, acquis ou en cours d'acquisition par l'intermédiaire de l'établissement public foncier (EPF). La vocation de ce secteur, inscrite au plan local d'urbanisme (PLU), est d'accueillir des équipements d'intérêt public. Or parmi les besoins d'intérêt général figure également celui en logements sociaux.

Fort de ce constat, le conseil municipal a, par délibération du 12 juillet 2010, décidé d'engager une action de réalisation d'une maison médicale, en association avec un programme de logements sociaux. Par délibération du 27 juin 2011, l'opérateur Haute Savoie Habitat a été retenu.

Le projet se compose de 2 bâtiments de type Rez-de chaussée+2 étages+combles, construits selon les normes BBC (bâtiment basse consommation) :



- le bâtiment B, proposé en accession à la propriété par IDEIS, filiale de Haute Savoie Habitat, qui se compose de 10 logements
- le bâtiment A, comportant en rez-de-chaussée la maison médicale, et dans ses niveaux supérieurs 10 logements locatifs.

**Le permis de construire a été délivré le 18 janvier 2013**

En date du 7 octobre 2013, la commune de Villaz s'est engagée à acquérir auprès de Haute Savoie Habitat le rez-de-chaussée du bâtiment A, représentant une surface habitable de 415 m<sup>2</sup>, afin d'y aménager une maison médicale, au prix de 822 000 €. Le coût prévisionnel total de l'opération pour la commune est de 1 303 752 €, après prise en compte des frais d'aménagement intérieurs et des honoraires de maîtrise d'œuvre et de contrôle. Les locaux seront proposés aux professionnels de santé sous forme de

location, à un tarif calculé de façon équitable entre l'intérêt public et celui des intéressés.

**Les travaux ont commencé en septembre 2014 par le bâtiment B et en décembre 2014 pour le bâtiment A**

La maison médicale se composera de :

- 1 plate-forme destinée aux kinésithérapeutes comportant 5 box et une salle de gym
- 1 cabinet destiné à l'ostéopathe
- 1 cabinet destiné à l'orthophoniste
- 1 cabinet destiné aux infirmières
- 1 salle d'attente commune à l'ostéopathe, l'orthophoniste et aux infirmières
- 4 cabinets destinés aux médecins
- 1 cabinet dentaire composé de 2 salles de soin
- 1 salle d'attente commune aux médecins et au chirurgien dentiste.

L'ensemble sera opérationnel en 2016.

Les professionnels de santé actuellement présents sur Villaz ont tous donné leur accord pour intégrer cette maison médicale dès qu'elle sera opérationnelle. Son positionnement au cœur du village et juste à côté des écoles est un atout important.

Cependant, le cabinet dentaire n'est pas encore affecté. Le conseil municipal estime indispensable de ré-installer un tel cabinet, afin d'assurer un service de proximité aux villazois et à la population des communes voisines.

**N'hésitez pas à le faire savoir auprès des chirurgiens dentistes ou futurs chirurgiens dentistes que vous pouvez connaître.**





### APE

Toute l'équipe de l'APE vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé au marché de Noël et qui ont ainsi contribué à la réussite de cette belle fête.

Pour 2015, vous pouvez d'ores et déjà noter que nous avons décidé de reconduire notre opération Tombola de Pâques afin de permettre à votre entourage de gagner des chocolats.

La deuxième édition du vide grenier des enfants aura lieu le dimanche 10 mai.

Si vous ne faites pas partis de l'école mais que vous souhaitez participer à nos manifestations, il vous suffit de vous rendre sur notre site internet. Vous y trouverez toutes les dates de nos prochaines manifestations ainsi que les bons commandes et/ou d'inscriptions.

<http://www.apevillaz.fr>

### PAROISSE SAINT MARC : 2015

#### Dimanche 1<sup>er</sup> février :

Messe à Villaz à 10h. Fête des baptisés. Les familles de tous les baptisés de l'année 2014 sont invitées.

#### Dimanche 8 février :

Messe à Argonay à 10h à l'intention des malades. Dimanche de la santé.

#### Dimanche 15 février :

Messe à Nâves à 10h, avec réception des mariés de l'année 2014.

**Mercredi 18 février :** Mercredi des Cendres. Début du Carême. Célébration à Nâves à 18h et à Argonay à 20h. Le Carême, c'est 40 jours de préparation personnelle à la fête de Pâques (hors dimanches).

#### Dimanche 1<sup>er</sup> mars :

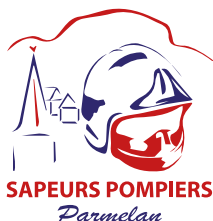
Messe à Villaz à 10h. Messe en famille. Repas paroissial à partir de midi, pour les 5 communes de la paroisse, à la salle polyvalente d'Argonay. Le bénéfice de ce repas est utilisé pour le fonctionnement de la paroisse.

#### Dimanche 29 mars :

Fête des Rameaux : messe à Nâves à 10h.

### TAROT DU PARMELAN

Le Club organise son premier grand tournoi ouvert à tous, le **samedi 28 février** à partir de 16h30. Inscriptions et ouverture des jeux à 17 h, à la salle des Fêtes de Villaz.



### LES SAPEURS POMPIERS DU PARMELAN

L'ensemble des sapeurs pompiers du Parmelan vous remercient pour votre accueil et votre générosité lors du passage des calendriers. Nous avons pu échanger sur notre engagement auprès de vous et ainsi créer des vocations et vous inciter à vous former aux premiers secours.

Nous vous souhaitons une bonne année 2015.



### LE CLUB QUESTIONS POUR UN CHAMPION DE VILLAZ

continue ses activités en 2015.

Les séances ont toujours lieu le jeudi à partir de 19 h, salle de la Fillière, et se déroulent dans la joie et la bonne humeur.

En février le club sera ouvert tous les jeudis, pas de répit prévu pendant les vacances scolaires.

Nous acceptons avec plaisir toutes les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre. Par ailleurs, le championnat Rhône-Alpes-Genève, regroupant 18 clubs, reprend en mars, nous nous rendrons le samedi 14, à Saint-Denis-Les-Bourg dans l'Ain, pour une rencontre comme toujours disputée, mais néanmoins amicale.

### FILIERE AVENTURES

L'hiver est bien là, et c'est avec grand plaisir que nous avons retrouvé nos jeunes pour de nouvelles glisses sur les flancs du Lachat. Les équipes sont formées pour le mercredi et le samedi. La première semaine des vacances de Février sera consacré aux différents apprentissages de la glisse.

Au menu : piste, hors-pistes, tracés éducatifs, et passage des Tests de l'ESF (étoiles, flèche et slalom).

**Ski alpin** les 9 et 10 février ainsi que les 12 et 13/02 de 7h45 à 14h 30.

**Snowboard** pour tous à partir de 8 ans le 11/02, et découverte du **ski de randonnée** les dimanches 1<sup>er</sup> et 8/02.

Pour les vacances de Pâques miniraid à skis et stages multiactivités sont prévus.

Découvrez notre Club sur le site : [www.filiereaventures.fr](http://www.filiereaventures.fr)

Présidente : Nicole Charvier 06 80 91 14 22 - Secrétariat : infos et inscriptions : 06 87 84 76 63



### TENNIS CLUB DE VILLAZ

#### Bientôt la reprise !

Nous sommes en janvier, mais il faut déjà penser à la reprise.

L'école de tennis de Villaz reprendra la semaine **du lundi 23 mars 2015**.

Il reste quelques places pour les cours du **mardi à 16h45** et le club envisage l'ouverture d'un nouveau cours **le mercredi à 14h**.

D'ici là, n'hésitez pas à venir jouer sur nos trois courts et à consulter le site du club pour davantage d'information.

Le TC Villaz vous souhaite une excellente année sportive.

Renseignements : [www.tennis.villaz.fr](http://www.tennis.villaz.fr)

Contact entraîneur B.E. /

David Vittorrelli : 06 68 79 62 19

### FJEP

Le FJEP propose deux stages pendant les vacances de février :

#### Stage d'arts plastiques :

**"effets de peinture et art du collage"**

Intervenante : Séverine Deletraz

Lundi 9 : 9h - 11h45

Mardi 10 : 9h - 11h45

Mercredi 11 : 9h - 11h30

Enfants à partir de 6 ans et ados : 51 €

Inscriptions : [sevie.d@orange.fr](mailto:sevie.d@orange.fr)

#### Stage de sculpture d'argile :

**"reportage animalier"**

Intervenante : Stéphanie Gerbaud

Lundi 16 et mardi 17 : 13h30 - 16h30

A partir de 6 ans : 40 €

Jeudi 18 et vendredi 19 : 13h30 - 16h30

A partir de 9 ans : 40 €

Inscriptions : [gerbaud.stephanie@gmail.com](mailto:gerbaud.stephanie@gmail.com)

#### Soirée sculpture adulte :

Vendredi 27 février : 19h30 - 22h30

#### Stage arts plastiques adulte :

Samedi 14 mars : 9h - 18h

#### CRÈCHE LES RENARDEAUX

De nombreux moments de jeux et de partage, pour les familles en ce début d'année. Côté enfants, nous continuons à proposer au quotidien des activités autour du thème de la montagne.

**Deux dates à retenir en février :**

**Le 24 février, fête du carnaval**

Et une séance ciné pour les plus grands, dans le cadre du Festival Cinémino.

Côté parents, aura lieu le 2 février une soirée d'échanges autour du thème "être parent aujourd'hui ?". Rendez-vous à 20h au multi-accueil.

Nous accueillons aussi au cours des prochaines semaines plusieurs stagiaires. Enfin, les demandes de places d'accueil sont ouvertes sur toutes les communes du pays de fillière.

En cette année 2015, la Crèche des Renardeaux fête ses 20 ans.

**Le samedi 4 juillet 2015**, de 15h jusqu'au bout de la nuit... Toutes les familles ayant traversé une période en compagnie de leurs enfants seront les bienvenues.

Inscriptions Laurent Auger : 06 16 17 36 46

#### L'ASSOCIATION HATHA-YOGA, RELAXATION

Propose un atelier Yoga et énergie des saisons (énergie du printemps)

A la salle de gymnastique, avenue Bonatray à Villaz le **samedi 21 mars** de 9h à 12h.



Animé par Chris Mangeart, professeur de yoga qui sur l'initiative de Roger Clerc a démarré avec son mari la 1<sup>ère</sup> Ecole de Yoga de l'Energie en France à Evian en 1979.

Cette matinée s'adresse à tous, pratiquants chevronnés ou débutants en yoga, jeunes et moins jeunes....

Renseignements : Marie-Claude Jolliot  
06 88 23 83 59 - mail : [hyr74villaz@yahoo.fr](mailto:hyr74villaz@yahoo.fr)



#### BIEN VIVRE À VILLAZ

Le projet de centrale d'enrobé à Villaz définitivement annulé : et si on commençait à y croire ?

Monsieur le Préfet ayant répondu défavorablement par tweet du 12/12/14 à la réalisation de cette usine inadaptée au site ainsi qu'à l'environnement, le ciel s'éclaircit à Villaz. Après 3 années de débats, de manifestations pacifiques et enfin grâce à l'enquête publique qui a collecté un grand nombre de courriers de réprobation et une pétition de plus de 2300 signatures. Outre les conséquences graves en matière de pollution, BVAV avait également mis en évidence bien d'autres risques, le Maire Christian Martinod a pris les dispositions nécessaires pour s'opposer à ce projet, de même que d'autres Mairies conscientes de l'irréversibilité du problème : Annecy-le-Vieux, Argonay, Saint Martin-Bellevue que nous remercions vivement. C'est donc une victoire mais pour autant pas de triomphalisme sinon celui du "bon sens" !

BVAV appelle à rester vigilants, à se rencontrer régulièrement notamment lors des assemblées générales. De nouveaux projets seront proposés au fil du temps.

A bientôt !

#### BIBLIOTHÈQUE

Le premier trimestre 2015 sera marqué par deux rendez-vous importants.

**Vendredi 20 mars** : Soirée poésie, dans le cadre du printemps des Poètes avec la présence d'un poète.

**Le 21 mars** se tiendra notre assemblée générale annuelle à 9h à la bibliothèque. Nous espérons que vous serez très nombreux et prêts à rejoindre notre équipe de bénévoles.

#### CLUB DES SPORTS

Après un mois de décembre printanier, nous avons chaussé nos skis à Noël pour un stage de 4 jours, et retrouvé avec plaisir nos entraîneurs ESF Inès et Cyril ainsi que nos moniteurs fédéraux Philippe et Éric.

Nos skieurs vont perfectionner leurs techniques en ski toute neige, border cross et slalom, pour toujours plus de plaisir de glisse.

Les entraînements ont lieu le samedi matin au Grand-Bornand/Chinaillon.

Notre prochain stage, se déroulera durant les vacances de Février où nous proposons aussi un **stage de découverte de 3 jours**.

Nous organisons une course "Microbe" au Grand Bornand, le 1<sup>er</sup> février. Belle occasion pour les plus jeunes de s'initier, s'ils le souhaitent, à la compétition.

##### Stage découverte 3 jours

Les 9, 10 et 12 février, 3h30 de ski de 9h à 12h30 au Chinaillon.

Dès 7 ans, 2<sup>e</sup> étoile

Prix : 40 € + forfait 72 €

Plus d'infos sur [www.csvillaz.fr](http://www.csvillaz.fr), Facebook, [fradetvillaz@cegetel.net](mailto:fradetvillaz@cegetel.net)



Vos articles associatifs et événements à annoncer sont à transmettre avant le 10 mars à l'adresse mail : [communication@villaz.fr](mailto:communication@villaz.fr)  
La prochaine édition du Villaz & Vous paraîtra fin mars, ce sera le n°5 d'avril/mai.

**Deux consignes importantes pour la bonne publication de vos articles : les textes ne devront pas dépasser 900 caractères et les photos devront avoir un poids supérieur à 500 ko, être libres de droit et respecter le droit à l'image.**

Ces règles nous permettent de publier tous les articles qui sont envoyés dans des conditions optimum. Nous remercions toutes les associations de Villaz, grâce à votre aide nous publions un magazine municipal apprécié de tous.



### ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

**Dimanche 22 mars et dimanche 29 mars, en cas de second tour**

A partir des élections de mars 2015, le Conseil général deviendra le Conseil départemental. Les conseillers généraux seront désormais appelés conseillers départementaux. Ils représentent à la fois la population, la vie associative, les élus et la vie économique de leur canton. Porte-parole des habitants, le conseiller départemental défend les intérêts de son canton au sein de l'assemblée départementale. La Haute-Savoie comptera 17 cantons au lieu de 34. Dans chacun des cantons, 2 conseillers départementaux seront élus : une femme et un homme. Le renouvellement interviendra en une seule fois tous les 6 ans et non plus par moitié tous les 3 ans. La durée du mandat reste identique : 6 ans.

**Les électeurs de Villaz sont appelés au vote pour l'élection du conseiller départemental du canton n°3 d'Annecy-le-Vieux** qui comprend les communes suivantes : Annecy-le-Vieux, Argonay, Aviernoz, Charvonnex, Epagny, Evires, Groisy, Metz-Tessy, Nâves-Parmelan, Les Ollières, Pringy, Saint-Martin-Bellevue, Thorens-Glières, Villaz. Le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 18h, veuillez-vous munir d'une carte électorale et d'une pièce d'identité.

### RECENSEMENT DES FRONTALIERS

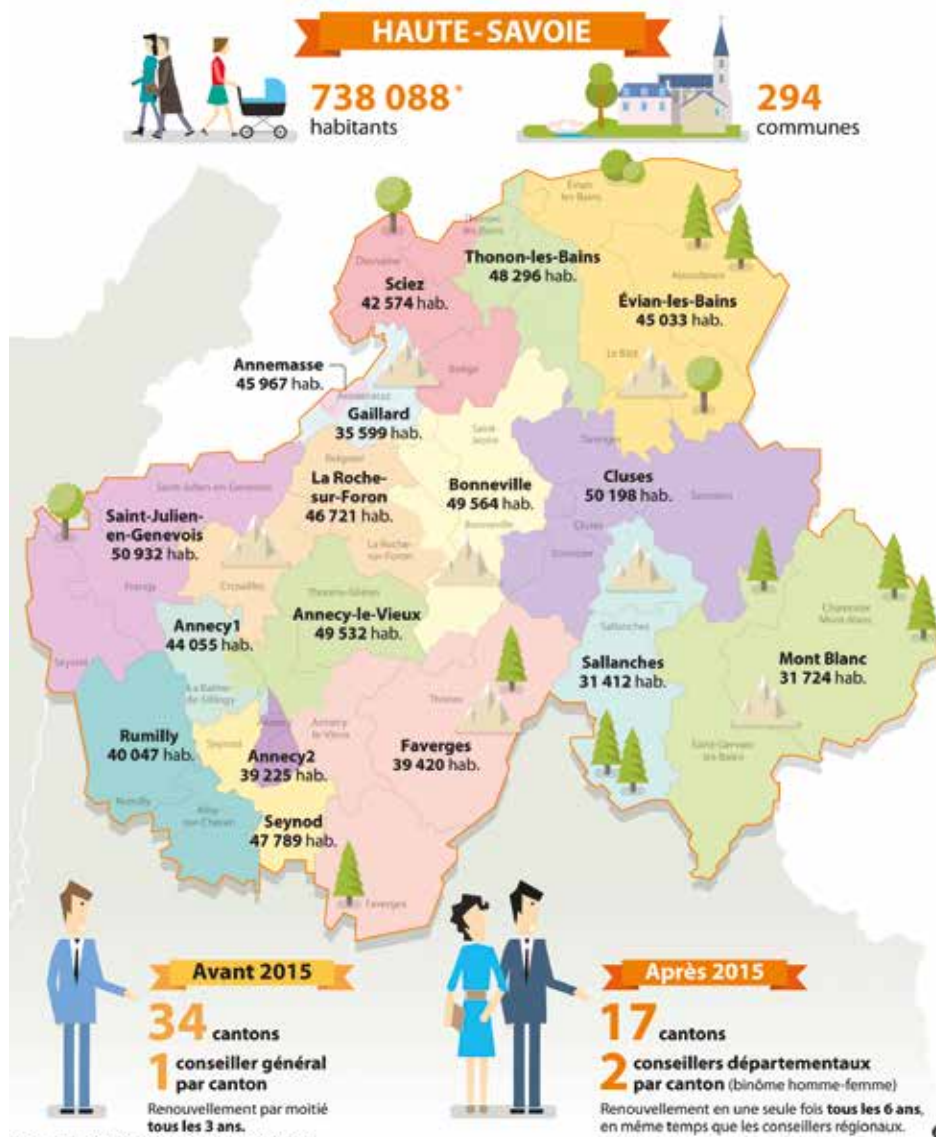
Chaque année avant l'été, les services du Conseil Général établissent, en lien avec les mairies, le recensement des frontaliers travaillant dans le Canton de Genève et domiciliés en Haute-Savoie. Ce recensement par commune permet la redistribution de la Compensation Financière Genevoise ; cette dotation annuelle compense le fait que les frontaliers paient l'impôt sur le revenu en Suisse alors que ce sont les collectivités françaises qui en assument les charges (logement, école, transport, social...). Une part de ces fonds genevois est redistribuée aux communes proportionnellement à leur nombre de frontaliers.

Ainsi, Villaz a bénéficié en 2014 d'une allocation de 127 153 € correspondant aux 127 frontaliers recensés, soit 1 001 € par frontalier. Dans le contexte actuel où les aides de l'État sont en forte baisse, cette dotation genevoise est primordiale. Il est donc particulièrement important pour la commune de connaître le nombre de personnes travaillant dans le canton de Genève et résidant sur Villaz. Nous les remercions par avance.

## les informations pratiques

### LES NOUVEAUX CANTONS DE HAUTE-SAVOIE

Et leur population, en nombre d'habitants, en 2013\*



### LES MODALITÉS

**Les frontaliers domiciliés à Villaz :**

les travailleurs français frontaliers ayant une carte de travail, les travailleurs suisses, les travailleurs ayant la double nationalité (suisse et français), et les travailleurs de l'Union Européenne sont vivement invités à se faire connaître en mairie avec les informations suivantes : Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse, Nationalité Nom et adresse de l'employeur

N° de carte de travail et date de délivrance (sauf pour les Suisses et bi-nationaux).



## À NOTER

### NOUVEAUX HORAIRES ET NOUVEAU MAIL DE L'ADMR DU PARMELAN

ADMR du Parmelan  
300 route des Fleuries  
74570 Thorens Glières  
Tél : 04 50 22 45 44  
Mail : [info.parmelan.fede74@admr.org](mailto:info.parmelan.fede74@admr.org)  
Horaires :  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

### PARKING COPROPRIÉTÉ MONT BLANC

Le nombre de places étant limité et réservées aux résidents ainsi qu'au Crédit Agricole et à la crèche, nous vous demandons de respecter ces usages et de ne pas utiliser ces places pour toute autre raison.

### INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE VILLAZ

Dès maintenant, vous pouvez retirer en mairie ou sur le site de la mairie (sous l'onglet "école") le formulaire d'inscription pour la rentrée 2015. Vous devez le remplir et le remettre en mairie avant le 30 avril 2015 en vous munissant d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

La finalisation de l'inscription de votre enfant se fera ensuite à l'école avec Mme la directrice du 26 avril au 12 mai (de 8h30 à 17h et sur rendez-vous après 17h). Vous devrez vous munir pour cela du carnet de santé de votre enfant ainsi que du jugement de divorce pour les personnes concernées.

## les informations pratiques

### DIVAGATION DES CHIENS

Les nuisances sonores provoquées par les aboiements intempestifs ou le désagrément causés par les déjections canines sur les trottoirs ou aires de jeux, sont autant de sources du mécontentement de certains de nos concitoyens.

Bien éduqués ou non, il est indispensable que vos animaux restent sous votre surveillance. Pour rappel : est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. **Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.**

### HORAIRES DE LA MAIRIE

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, nouveaux horaires à la mairie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 à 11h  
Lundi et vendredi : 14h30 à 16h30  
Mardi et jeudi : 16h30 à 19h30  
Fermeture le mercredi  
Tél : 04 50 60 61 64 - Fax : 04 50 60 66 73

Courriel : [mairie@villaz.fr](mailto:mairie@villaz.fr)

### PERMANENCE DES ÉLUS

Le maire et ses adjoints reçoivent les habitants les vendredis soirs tous les 15 jours.

Rendez vous doit être pris en mairie au 04 50 60 61 64

Dates des prochaines permanences :

- 13 février à 18h
- 27 février à 18h
- 13 mars à 18h
- 27 mars à 20h



Design et Impression : KALISTENE

## Les événements de votre village

### Projet soirée carnaval du FJEP

Date à préciser, "Planète Villaz, 2715"

Carnaval intersidéral organisé par la guilde du FJEP

Repas et Soirée dansante

499 Drasnes (soit 12 euros par adulte)

332 Drasnes (soit 8 euros par enfant de moins de 12 ans)

Plus d'informations sur le site  
intergalactique : [fjepvillaz.fr](http://fjepvillaz.fr).

### La batterie Fanfare l'Echo du Parmelan

Samedi 14 mars vers 17h, défilé avec l'école de Nâves Parmelan lors du carnaval.

### Bibliothèque

Samedi 28 février, le matin : Epreuve de "dictée à la Pivote" pour enfants et adultes. Nous vous inviterons à un petit déjeuner réconfortant en attendant les résultats.

### Le repas des aînés

Dimanche 15 mars à 11h30

Sont invitées toutes les personnes nées avant 1945 et en 1945, qui auront donc 70 ans en 2015. Les personnes qui ont déjà bénéficié d'une invitation les années précédentes sont les bienvenues.

Une invitation sera adressée par courrier.